

12-12-1995



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

GW/LD

27.023/II/PN

Monsieur l'Administrateur délégué,

En sa séance du 19 octobre 1995, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre Gaselwest/Electrabel Courtrai en raison de l'envoi, à une habitante néerlandophone d'Audenarde, d'une note d'électricité et de rappels établis en français.

L'intéressée est madame M. Vandoorne, Bergstraat 27, à 9700 Audenarde (réf. n° 604 6807-21). La facture et les rappels concernent le point de livraison suivant: rue Profondrieux, 8, à 7750 Mont-de-l'Enclus.

Aux demandes de renseignements, introduites par la C.P.C.L., monsieur L. Desomer, administrateur et chef du département clientèle de Gaselwest, a répondu ce qui suit en date du 12 septembre 1995:

"En ce qui concerne le statut Gaselwest Courtrai: Gaselwest est une société coopérative et agit en tant que société intercommunale mixte ayant comme partenaire privé la S.A. Electrabel.

Le lien entre Electrabel et Gaselwest: Gaselwest est l'associé privé de l'intercommunale mixte Gaselwest, lequel s'occupe du fonctionnement commercial, technique et administratif journalier.

Le siège d'exploitation de la S.A. Electrabel, partenaire privé de l'intercommunale mixte Gaselwest, établi à 8500 Courtrai,

Le service de Renaix est chargé de l'exploitation de la livraison d'énergie dans les communes de Horebeke, Kluisbergen, Maarkedal, Audenarde, Renaix, Zwalm, Celles, Ellezelles, Frasnes-les-Anvaing et Mont-de-l'Enclus.

Le champ d'activité d'Electrabel/Gaselwest Courtrai s'étend sur les provinces des Flandres orientale et occidentale et du Hainaut. Il est scindé en neuf secteurs géographiques.

La facture de consommation relative à la livraison d'énergie dans la commune de langue française du Mont-de-l'Enclus est établie dans la langue de la commune du siège du client, en l'occurrence, le français. La facture en cause est cependant envoyée pour paiement au domicile de l'abonné, à savoir Audenarde, où la langue véhiculaire est le néerlandais.

En effet, la langue du lieu de livraison, le français, est utilisée pour établir la facture, parce que dans la plupart des cas, le domicile principal de l'abonné se trouve à l'adresse du lieu de livraison."

En tant qu'intercommunale mixte, Gaselwest Courtrai doit être considéré comme un concessionnaire d'un service public au sens de l'article 1er, § 1er, 2°, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.).

En tant que société de gestion et d'exploitation de l'intercommunale Gaselwest Courtrai, la S.A. Electrabel est chargée d'une mission qui dépasse les limites d'une entreprise privée et que le pouvoir public lui a confiée dans l'intérêt général. Partant, elle est soumise aux L.L.C. (article 1er, § 1er, 2°, des L.L.C.). (Cfr. avis C.P.C.L. 27.041 du 1er juin 1995.)

Gaselwest/Electrabel Courtrai est un service régional dont l'activité s'étend à des communes de plusieurs régions linguistiques autres que Bruxelles-Capitale et dont le siège n'est pas établi dans une commune malmédienne ni dans une commune de la région allemande, au sens de l'article 36, § 1er, L.L.C.

Conformément à la jurisprudence constante de la C.P.C.L., l'envoi d'une facture et de rappels est considéré comme un rapport avec un particulier au sens des L.L.C. (cfr. avis 26.052 des 23 juin et 7 juillet 1994, et 27.041 du 1er juin 1995).

L'article 36, § 1er, des L.L.C. renvoie, en ce qui concerne les rapports avec les particuliers, à l'article 34, § 1er, desdites lois. Conformément à ce dernier article, les services utilisent dans leurs rapports avec un particulier la langue imposée en la matière par les services locaux de la commune où l'intéressé habite. En l'occurrence, ladite langue est le néerlandais, puisque la plaignante est domiciliée à Audenarde, commune de la région de langue néerlandaise.

*Dès lors, la C.P.C.L. déclare la plainte recevable et fondée.*

*Copie du présent avis est notifiée à la plaignante.*

*Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Président,*

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.